

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 14 décembre 2013, à 13 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 13 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCAATION

Par lettre du 4 décembre 2013, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 14 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 16 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 17 décembre 2013, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, pour ceux qui s'en souviennent, nous sommes allés à Gampelen, qui est ma deuxième commune d'origine. Nos hôtes sont maintenant venus nous voir, alors je tiens à saluer à la tribune la sous-préfète, M^{me} Franziska Steck, ainsi que M^{mes} Barbara Béguin, Marta Kunz, MM. Markus Freiburghaus, Eric Dietrich, M^{me} Verena Wenker, M. Martin Dietrich et M^{me} Diana Gyger. (*Applaudissements.*)

3. Prestation de serment de M. Roland Crot, remplaçant M. Christo Ivanov, conseiller municipal démissionnaire.**4. Prestation de serment de M. Pascal Altenbach, remplaçant M. Michel Amaudruz, conseiller municipal démissionnaire.**

MM. Roland Crot et Pascal Altenbach sont assermentés. (Applaudissements.)

5. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2014 (PR-1035 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département des finances et du logement (suite).

Page 5, politique publique 05, Administration générale, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous reprenons les travaux liés à l'amendement déposé par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, relatif à la suppression des postes de l'Agenda 21, sauf un. Pour poursuivre, je donne la parole à M. Jean-Charles Rielle.

M. Jean-Charles Rielle (S). Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le Service Agenda 21 – Ville durable, c'est 9,4 emplois à temps plein, soit 12 personnes. (*Brouhaha.*) Le développement durable à l'échelle de la Ville de Genève est une démarche globale basée sur les quatre dimensions que sont l'environnement, le social, l'économie et la participation. En effet, conduire un développement durable, c'est avoir une approche intégrée, c'est faire en sorte que le développement économique ne conduise pas d'une part à l'appauvrissement des ressources naturelles – c'est la protection de l'environnement – d'autre part à celui des ressources humaines – ce sont là les aspects sociaux, la lutte contre les discriminations, l'égalité et le respect de la diversité.

Pour la Ville de Genève, ainsi qu'en témoignent la signature de la Charte d'Aalborg en 1995 puis des Engagements d'Aalborg en 2010, le développement durable ne se limite pas à une perspective environnementale; il doit aussi inclure d'autres aspects indispensables basés sur les droits humains, qui sont nécessaires au développement d'une société durable. En effet, en tant que ville internationale, Genève doit être présente sur la scène internationale des villes. C'est aussi cela, défendre la Genève internationale. Du 6 au 8 février 2013, en tant que président de ce Conseil, je suis allé représenter le Conseil administratif à Dublin à l'occasion de la tenue du colloque «Pour un événement phare pour les Cités interculturelles, La diversité: un atout pour les villes». J'ai pu mesurer la qualité reconnue de l'action de notre Service Agenda 21 – Ville durable par tous les autres pays présents.

¹ Rapports, 3240.

Notre démarche est d'ailleurs connue et reconnue, Genève ayant été la première commune suisse à ouvrir un poste sur les questions LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres, intersexué-e-s et *queer*) – Zurich a désormais suivi – mais également en matière d'économie sociale et solidaire (ESS), où l'action de la Ville de Genève est pionnière. On oublie souvent que l'économie sociale et solidaire représente 10% du produit intérieur brut cantonal, que c'est une véritable alternative, un changement de paradigme économique.

Le Service Agenda 21 – Ville durable permet à la Ville de Genève de mettre en cohérence son action avec les valeurs d'équité, de solidarité et de diversité qu'elle promeut et défend, qui sont des conditions indispensables au développement d'une société durable. Ces enjeux complexes sont autant d'impératifs d'adaptation et de réactivité pour l'administration publique. Face à cette complexité, il ne peut plus y avoir de réponses uniformes. Les actions sectorielles ne suffisent plus; l'approche doit être systémique et les pouvoirs publics doivent considérer l'ensemble des dispositifs comme un tout. La modernité de l'action publique passe par là. Sa responsabilité n'est pas seulement de réparer, ni même de se limiter à ces fonctions vitales. Agir en amont, appliquer le principe de précaution, réduit le coût à long terme des politiques sociales ou environnementales. C'est d'économie qu'il s'agit, parce qu'une administration plus efficiente dans le traitement de ces problématiques est une administration moins coûteuse. (*Brouhaha.*)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, supprimer le Service Agenda 21 – Ville durable, c'est d'abord supprimer 12 emplois. Il n'est pas réaliste de replacer ce personnel très souvent qualifié, spécialisé, ailleurs dans l'administration. Au-delà de la perte de ces postes, supprimer le Service Agenda 21 – Ville durable, c'est empêcher la Ville de Genève de remplir ses obligations légales. On veut nous faire croire que l'Agenda 21 n'est pas une tâche communale. C'est faux! La Confédération et le Canton ont chargé chaque municipalité de mettre en place un Agenda 21, car c'est au contact de la population qu'on peut agir. Genève veut-elle vraiment être la première ville de Suisse à ne pas prendre ses responsabilités? J'ajouterai qu'elle pourrait être aussi la première ville d'Europe de cette importance à ne plus avoir de Service de l'Agenda 21.

Supprimer le Service Agenda 21 – Ville durable, c'est affaiblir l'image internationale de Genève, c'est l'isoler au sein des réseaux de villes qui travaillent, par exemple, en faveur de la protection du climat ou des droits humains. Une ville prospère comme la nôtre se ridiculiserait si elle ne se donnait pas les moyens d'être exemplaire. Supprimer le Service Agenda 21 – Ville durable, c'est marquer la fin de toute vision d'avenir en Ville de Genève en matière de protection de l'environnement, certes, mais aussi en matière de lutte contre les discriminations faites aux femmes, aux personnes venues d'ailleurs, aux personnes homo-

sexuelles ou transidentitaires. C'est aussi renoncer à imaginer des solutions pour faire mieux avec des ressources limitées.

Supprimer le Service Agenda 21 – Ville durable, c'est mettre en péril une centaine d'associations actives en faveur du développement durable, les associations féminines et féministes, les associations LGBT, celles qui œuvrent pour la diversité culturelle, pour une économie sociale et solidaire ou pour une agriculture de proximité. Supprimer le Service Agenda 21 – Ville durable, c'est renoncer à développer une économie locale diversifiée, sociale et solidaire. Bref, et vous l'aurez compris, supprimer le Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève, c'est renoncer à construire aujourd'hui un environnement sain et solidaire pour nos enfants. Je vous remercie de soutenir le remarquable et efficace Service Agenda 21 – Ville durable de notre Ville de Genève et de voter non à cet amendement irresponsable. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, contrairement à ce que d'aucuns affirment, l'Agenda 21 est d'abord cantonal. Certes, le Canton donne un certain nombre de directions aux communes, mais une fois que les choses ont été engagées, l'Agenda 21 n'est pas le travail d'un service de l'Agenda 21; c'est le travail de tous les services de l'administration municipale, qui doivent mettre en musique ce qui a été décidé. Et, pour cela, il faudrait neuf postes? Alors que les lignes ont été établies, que les choses ont été faites – puisque cela fait déjà un certain temps que ce service est en fonction et que le Conseil municipal a donné l'impulsion – on continue à gonfler le baudruce du service en tant que tel; ce n'est pas nécessaire. Notre amendement maintient le responsable de l'Agenda 21, qui sera responsable vis-à-vis du Canton et des chefs de service de l'administration municipale pour que tout cela soit mis en musique. Mais il n'y a pas besoin de fonctionnaires supplémentaires. C'est cette vision des choses que nous voulons modifier. (*Brouhaha.*)

Et puis, alors, c'est toujours très intéressant de voir de quoi est composé le personnel de l'Agenda 21. Evidemment, il y a un chef de service et un adjoint au chef de service. Il y a aussi un poste de chargé de projet LGBTIQ, un poste de chargé de projet à 80% pour l'égalité, deux postes de chargés de projet pour la diversité culturelle et deux postes à 80% pour le «pôle économie et emploi». Elle est où l'écologie là-dedans? Il y a tout sauf véritablement la problématique de l'Agenda 21 dans cet Agenda 21, sauf peut-être pour deux personnes. Tout le reste, ce sont d'autres choses, qui peuvent être traitées ailleurs dans l'administration.

L'Agenda 21, en effet, c'est aussi La ville est à vous. Cela concerne-t-il l'Agenda 21, La ville est à vous? Cela concerne-t-il l'écologie? Le Fonds chômage, c'est l'Agenda 21? L'économie sociale et solidaire, la subvention à l'incubateur et la subvention à l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière) ainsi que la

subvention à LGBTQI, ce n'est pas l'Agenda 21, Mesdames et Messieurs. Il se trouve que c'est là-dedans, mais il faut juste être raisonnable! Nous voulons bien sûr le maintien de la subvention à l'incubateur, au Fonds chômage et à La ville est à vous, mais il n'y a pas besoin d'avoir un service pour mettre cela en musique! C'est mis en musique et cela continuera à l'être, mais cela n'a rien à voir avec l'Agenda 21. (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Sormanni, s'il vous plaît, j'aimerais qu'il y ait un peu de silence pour que vous puissiez parler, car ce n'est juste pas possible. Si vous voulez parler, Mesdames et Messieurs, je vous prie d'aller à l'extérieur, sinon je vous prie de vous rasseoir et de rester tranquilles. Monsieur Sormanni, vous pouvez poursuivre.

M. Daniel Sormanni. Je vous remercie, Monsieur le président, mais j'avais presque terminé. Tout cela est superfétatoire. Il ne s'agit pas de mettre en cause des missions; elles sont déjà opérationnelles, elles n'en sont plus au stade de la réflexion et de la mise en place des choses. Lors du renouvellement des véhicules de l'administration municipale il y a un peu plus d'une année, vous vous rappelez qu'il y avait toute une problématique autour de l'Agenda 21. Ce n'est pas le Service Agenda 21 – Ville durable qui l'a traitée, c'est la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI). Il fallait remplacer tel ou tel véhicule pour répondre aux nouvelles normes parce qu'on devait respecter les principes d'Aalborg. Voilà, ça c'est mettre en musique, mais c'est la CMAI qui l'a fait, ce n'est ni le chef à 100% du Service Agenda 21 – Ville durable ni son adjoint, ni même les délégués LGBTQI. Cela n'a donc aucun sens de maintenir ce service. A un moment donné, il y a une coordination avec l'Etat parce que ce dernier le demande, mais, pour l'essentiel, c'est une tâche cantonale qui est mise en musique dans les services par les gens qui sont déjà en place. Ce n'est pas nécessaire d'avoir tout ce personnel et c'est la raison pour laquelle nous voulons supprimer cette partie du personnel, le reste étant maintenu, comme je l'ai dit tout à l'heure. Merci de voter cet amendement.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rebondis sur les dernières paroles de M. Sormanni pour rappeler quand même que le Parti libéral-radical était favorable aux Engagements d'Aalborg, qu'il avait votés, tout comme le Parti socialiste. Par contre, le Parti socialiste n'avait pas voté la première concrétisation financière des Engagements d'Aalborg, à savoir le crédit de renouvellement des véhicules. Et pourquoi n'aviez-vous pas voté ce renouvellement, Mesdames et Messieurs? Uniquement parce que ce crédit était défendu, au nom du Conseil administratif, par un magistrat de

droite. C'est la seule raison pour laquelle vous ne l'aviez pas voté. Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir de vous en matière de respect de l'Agenda 21.

Quoi qu'il en soit, la position du Parti libéral-radical est tout à fait claire. Nous sommes favorables à toutes les dispositions de principe concernant l'Agenda 21, qui figurent d'ailleurs dans la Constitution fédérale et dans la Constitution genevoise. Mais là on est dans un problème d'organisation. On n'a pas besoin d'avoir un service avec des fonctionnaires dans leur tour d'ivoire qui passent leur temps à embêter les autres fonctionnaires de la Ville. Parce que c'est ça la réalité! Allez dans n'importe quel service opérationnel, ils vous diront que les fonctionnaires de l'Agenda 21 passent leur temps à embêter les autres.

Prenez par exemple un service du département de M. Pagani, le Service de l'énergie, qui fonctionne très bien, dont les mesures proposées pour assainir les bâtiments de la Ville en termes de consommation d'énergie ont toujours été soutenues par le Parti libéral-radical. Eh bien, ce service fonctionne très bien sans qu'un service ne le chapeaute depuis le département des finances et du logement. Et il est quand même assez paradoxal que vous souteniez, par exemple, vous, Madame Wenger, un service qui dépende du département des finances et du logement pour surveiller tous les autres départements, dont celui de M. Pagani. Généralement, quand nous parlons de contrôle interne, de ce genre de choses, vous êtes la première à hurler pour défendre l'autonomie des départements. (*Protestations.*) Ce n'est pas vrai? Bien sûr que c'est vrai...

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas là en train de parler des grands principes; nous sommes en train d'essayer de comprendre pourquoi le département des finances et du logement devrait avoir un service doté de fonctionnaires qui surveillent d'autres fonctionnaires. Il s'agit d'un service qui coûte. Mais est-ce qu'il rapporte réellement? Eh bien, pour le moment, ce service ne rapporte rien et il n'est pas là pour rapporter. Et comme l'a très bien dit M^{me} Figurek – sa déclaration nous a d'ailleurs assez surpris – toutes les associations, qui font un travail essentiel que nous soutenons, doivent être encadrées – selon sa déclaration – par des fonctionnaires. C'est le seul rôle de l'Agenda 21, dont vous avez pu nous parler tout à l'heure, Madame la conseillère municipale. C'est donc un service qui sert à encadrer le milieu associatif. Cela nous a évidemment fait hurler, et j' imagine que cela devrait faire hurler d'autres partis, par exemple les Verts, qui soutiennent généralement le mouvement associatif.

Par ailleurs, l'Agenda 21 a des missions parfaitement essentielles qui, il est vrai, sont dans la Constitution fédérale, à savoir l'intégration des étrangers et la lutte contre les discriminations. Cela dit, nous constatons quand même que le Canton et la Ville de Genève ne sont pas le Canton et la Ville de Berne! On n'a pas besoin d'avoir deux administrations qui, sur un même territoire, travaillent sur les mêmes problématiques! L'intégration des étrangers ou la lutte contre les

discriminations sont strictement identiques à Carouge, Meyrin, Vernier, en ville de Genève, et même à Satigny.

Donc, pour nous, ce Service Agenda 21 – Ville durable est clairement un doublon, et c'est pourquoi il pourrait tout à fait être réaménagé. Les forces doivent être ramenées au niveau opérationnel dans les services opérationnels qui s'occupent des vraies problématiques de l'Agenda 21, que nous soutenons, je le rappelle. Nous sommes en train de parler d'organisation administrative, de l'efficacité de l'administration municipale et nous sommes en train de vous donner des pistes d'économies, qui n'auront strictement aucun impact sur les prestations de la Ville de Genève.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre qui demande le débat accéléré pour le deuxième débat. Je souhaiterais que ceux qui l'ont écrite nous expliquent ce qu'ils entendent par là. Je donne la parole à M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Monsieur le président. Cela concerne bien évidemment uniquement le deuxième débat, donc seulement les amendements qui seraient présentés à notre assemblée plénière. Nous souhaiterions qu'une seule personne par groupe puisse parler pendant une durée indéfinie, puisqu'il n'y a pas, je crois, de limite de temps pour le budget.

Le président. Si je vous ai bien compris, ce serait une personne par groupe pour un temps indéfini pour tous les amendements dont nous allons parler à partir de maintenant, c'est bien cela?

M. Alain de Kalbermatten. De grâce, oui.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 49 oui contre 24 non (2 abstentions).

Le président. Il en sera fait ainsi. Nous aurons un débat accéléré sur tous les amendements, mais nous continuons le travail sur cet amendement-ci, tel que nous l'avons commencé, c'est-à-dire avec les personnes inscrites jusqu'ici. Le débat accéléré ne s'appliquera qu'à partir du prochain amendement. Je donne la parole à M^{me} Mireille Luiset.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Merci, Monsieur le président. Juste pour mémoire, bien avant l'arrivée du Mouvement citoyens genevois, la commission Agenda 21 avait été supprimée par des mouvements qui n'étaient pas vraiment de droite, et cela, par souci d'efficacité vis-à-vis du milieu associatif justement parce qu'il semble qu'il y avait un frein au traitement des objets.

Je relève aussi que M. Rielle a parlé de personnel spécialisé, qualifié. C'est bien, mais je crois qu'il y a réellement au sein de l'administration des personnes qualifiées et spécialisées qui sont capables de recevoir des directives d'une personne et d'en faire quelque chose d'efficace. Il est inutile d'avoir deux personnes spécialisées et qualifiées pour la même tâche: un porte-parole et un autre qui l'exécute; si ce n'est pas un doublon, je ne sais pas ce qu'est un doublon! Je crois d'ailleurs que c'est assez insultant vis-à-vis des fonctionnaires spécialisés et qualifiés qui sont tout à fait capables de recevoir les directives cantonales... (*Brouhaha.*)

Le président. Continuez!

M^{me} Mireille Luiset. J'ai simplement dit qu'on pouvait quand même avoir un peu de respect pour le travail effectué par le personnel réellement spécialisé et qualifié qui est capable de recevoir et de traduire les directives cantonales, et de dialoguer avec une personne – et non avec 25!

Concernant la Rue est à vous, je crois que l'amateurisme avait quand même du bon dans les années 1980, car c'était alors réellement une fête de quartier. Maintenant, c'est pratiquement devenu une manifestation professionnelle, où il y a plus de professionnels que d'habitants du quartier. On ne sait plus à qui elle est, cette rue, en fin de compte! Si on ne se lève pas aux aurores, alors même qu'on habite le quartier, on n'a pas de place! Cette Rue est à vous est-elle réellement bien gérée par des personnes qualifiées et spécialisées? Ou est-ce que celles-ci le sont trop? L'amateurisme serait peut-être une bonne chose à récupérer...

D'autre part, parlons justement d'autonomie. Que ce soit dans le milieu associatif ou ailleurs, nous n'allons quand même pas commencer à systématiquement fliquer ceux qui font des actions un peu spontanées? Si nous mettons autant de directives, et s'il y a autant de personnes qui les gèrent, où est la spontanéité? Je ne la vois pas. Alors je pense quand même qu'il faut arrêter de jouer. Il y a des doublons partout. L'Agenda 21 est vraiment devenu un fourre-tout, un sac-surprise. Il y a des secteurs, il y a des départements, il y a des associations spécialisées, mais nous ajoutons des complications encore et encore. Je doute que l'efficacité soit à ce prix. Je vous remercie, Messieurs d'extrême gauche...

Le président. Merci, Madame Luiset. S'il vous plaît, pas de téléphone! Je donne la parole à M. Marc-André Rudaz.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je serai extrêmement bref. Ce n'est pas de gaîté de cœur que nous avons décidé de couper dans ce service. Mais quand on voit ce que vous avez fait – et faites depuis longtemps, d'ailleurs – par exemple sur notre premier amendement qui demandait de garder la ligne de comptes 31 au niveau de celle de l'année précédente, comme vous ne cessez d'augmenter les charges, la droite est obligée de couper de plus en plus. Dans le cas présent, il n'a jamais été question pour la droite élargie de s'attaquer aux objectifs de l'Agenda 21. Il faut bien que vous vous en souveniez, car vous faites comme si nous voulions lutter contre ces objectifs, alors qu'il s'agit simplement de lutter contre un doublon.

De plus, ce sont des conseillères et des conseillers administratifs de gauche qui dirigent cette Ville. Je pense que ces personnes sont assez compétentes – au moins, je l'espère – pour donner la marche à suivre, au sein de leurs départements, afin d'aller dans le sens de l'Agenda 21, surtout qu'il y en a déjà un au niveau du Canton. C'est pour cela que nous maintenons une personne à l'Agenda 21 qui fasse le relais avec les différents départements. Mais nous estimons que ce Conseil administratif de gauche est capable de gérer l'Agenda 21 de l'intérieur.

Le président. Merci, Monsieur Marc-André Rudaz. Madame Marie Barbey, vous avez la parole.

M^{me} Marie Barbey (DC). Merci, Monsieur le président, je vous donne juste en quelques mots la position du Parti démocrate-chrétien, qui rejoint celle du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre et du groupe libéral-radical. Aujourd'hui, comme l'a rappelé M. Sormanni, l'Agenda 21 compte deux postes pour le Fonds chômage, un poste dédié à la thématique LGBT, un poste pour l'égalité hommes-femmes, deux postes pour la diversité culturelle et deux postes pour le pôle «économie et emploi». Le Parti démocrate-chrétien souhaite que la Ville recentre l'Agenda 21 sur sa mission, celle précisément de l'Agenda 21. Si la Ville veut mettre en place une politique en faveur de l'égalité hommes-femmes au sein de ses services, c'est à son Service des ressources humaines de le faire. Si la Ville veut mettre en avant la diversité culturelle, j'imagine qu'elle trouvera quelques ressources pour mettre l'accent sur cette thématique au sein des 1046 postes du département de M. Kanaan.

Je crois que ce Service Agenda 21 – Ville durable est finalement assez emblématique de la gourmandise des magistrats de la Ville. La politique du développe-

ment durable est une tâche avant tout cantonale. La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) prévoit que le Canton encourage la mise en œuvre par les communes de programmes spécifiques, mais en tout cas pas qu'elles aient le double de fonctionnaires par rapport au Canton. En l'occurrence, le Service cantonal du développement durable compte 5,6 postes, le Service Agenda 21 – Ville durable, 11,4, alors même que c'est une tâche qui est avant tout cantonale.

Nous estimons que la compréhension des enjeux du développement durable a considérablement progressé dans les services de la municipalité – c'est tant mieux – et c'est la raison pour laquelle il nous semble légitime d'avoir un Monsieur ou Madame développement durable qui puisse faire le lien avec le Canton et mettre en musique les Engagements d'Aalborg dans les services, en collaboration avec ces derniers. Je rappelle que cet amendement ne touchera absolument pas La ville est à vous. Il ne touchera pas non plus, Monsieur Rielle, les 100 associations qui œuvrent dans le cadre de l'Agenda 21. Rassurez-vous, elles travaillent très bien, elles sont très efficaces comme ça...

Le président. Nous entrons en procédure de vote. Je mets aux voix cet amendement qui diminue de 1 252 788 francs les charges de personnel de l'administration générale du département des finances et du logement relatives à l'Agenda 21.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 36 oui. (Applaudissements soutenus.)

Le président. Pour la forme, je rappelle au public qu'il ne peut pas applaudir. Il peut seulement manifester avec les yeux ou le cœur, mais cela s'arrête là.

Page 5, politique publique 05, Administration générale, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. L'amendement suivant, déposé par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, demande une diminution de six postes d'informaticiens sur les douze postes budgétés à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), soit une diminution de 779 977 francs. Je rappelle que nous sommes en débat accéléré; c'est une personne par groupe pour un temps illimité.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que, dans le projet de budget, le Conseil administratif propose douze postes supplémentaires à la DSIC. Je pense que c'est exagéré, les auditions en commission l'ont démontré. Qui plus est, le nouveau responsable de ce service nous a expliqué qu'il n'y avait même pas la place pour mettre ces personnes au 25, rue du Stand, l'immeuble qui a coûté bon marché, comme vous le savez... Je pense donc qu'il faut procéder par étapes. Douze postes, ce n'est pas rien, c'est même énorme comparativement à l'équipe actuelle. Par conséquent, six postes seront suffisants, en tout cas pour 2014. Cela permettra au moins d'accueillir ces personnes au 25, rue du Stand. Peut-être qu'une réflexion pourra être engagée l'an prochain; en tout cas, pour cette année, six postes sont suffisants pour assurer les missions de la DSIC.

Enfin, cette demande veut aussi dire, une fois de plus, que l'on rajoute de nouvelles pistes. On demande ces postes tout simplement parce qu'on donne des missions supplémentaires à la DSIC. Pourquoi pas? (*Remarque.*) Il ne faut pas dire «mais non»... C'est «mais oui» parce c'est ce que nous a expliqué le nouveau responsable. Il est chargé de nouvelles missions, comme celle d'élargir le réseau wi-fi en ville. Eh bien, ce n'est peut-être pas prioritaire aujourd'hui. Douze postes, c'est énorme. Si nous lui accordons six postes pour 2014, ce sera suffisant, il pourra au moins loger ces personnes au 25, rue du Stand.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Le Parti libéral-radical doute un peu de la nécessité d'avoir douze postes d'un coup, en effet. Lorsque cette demande nous a été présentée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, nous avons eu pas mal d'informations sur le fonctionnement de ce service. Malheureusement, nous regrettons que cette demande arrive relativement tard. Nous ne doutons pas une seule seconde que les gens qui travaillent déjà à la DSIC fassent du bon travail. Par contre, il a été difficile pour les commissaires de bien cerner les différentes nécessités. On nous a dit qu'avec l'évolution technologique, qui entraine évidemment dans les mœurs et dans la société, on avait de plus en plus accès à toutes sortes d'applications, qu'on avait des besoins nouveaux. Nous nous permettons d'en douter pour l'instant: ne serait-on pas plutôt en train de créer le besoin, avec ce genre de choses?

De plus, on nous a dit que notre ancien magistrat avait mis cela en place en faisant aussi appel à la Cour des comptes, laquelle a fait un certain nombre de recommandations. Nous tenons évidemment compte de cela. Par contre, nous nous demandons quelle est la politique globale de ce service qui a été récupéré par M^{me} Salerno, et pourquoi il demande autant de postes d'un coup. Nous aurions souhaité plus de précisions sur ce dossier, car nous ne voulons évidemment pas nous lancer dans la bataille en arrivant à créer des besoins qui n'existent pas forcément pour l'instant. A ce stade, nous souhaitons avoir une vision plus globale. Six

postes supplémentaires nous semblent tout à fait acceptables jusqu'à ce que nous ayons le temps et l'occasion de définir quels sont les besoins précis de ce service.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 38 oui.

*Page 5, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous passons à l'amendement suivant déposé par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois. Il demande que le gel du montant destiné aux postes vacants soit porté à -13 500 000 francs, soit une augmentation de 2 500 000 francs par rapport au montant initial de -1 000 000 de francs. Nous sommes toujours en débat accéléré. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous rappelez certainement que le budget prévoit de déduire 11 millions de francs sur la masse salariale, compte tenu des postes vacants qui sont tournants pour différentes raisons; j'en ai parlé tout à l'heure. Ces 11 millions correspondent à 100 postes, à raison de 110 000 francs par poste; c'est l'estimation qui a été faite et qui revient en général chaque année. Nous souhaitons augmenter ce montant de 2,5 millions, ce qui ferait 13,5 millions.

Cette augmentation est justifiée par le fait qu'il y a, en réalité, plus de 100 postes vacants. Vérification faite auprès de l'administration, en effet, il y en a 129. 129, cela fait -14,2 millions. Alors nous n'allons pas chipoter, c'est pour cela que nous vous proposons de porter ce montant négatif à 13,5 millions. Il s'agit en fait d'un montant qui, chaque année, n'est pas dépensé, puisque, pour des raisons x, y ou z liées à la mise au concours des postes et aux éventuels délais de congé de ceux qui seraient engagés, les postes vacants ne sont pas remplacés tout de suite. Notre proposition correspond donc à la masse des postes vacants, qui n'est pas de 100, mais de près de 130. Cela n'a pas d'incidence financière pour qui que ce soit; cela n'empêche personne d'être engagé. C'est simplement la réalité actuelle des comptes; il y a 129 postes vacants plus ou moins en permanence. Il s'agit de porter ce non-dépensé à 13,5 millions de francs au lieu de 11 millions. Merci d'accepter cet amendement.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit d'une réduction technique linéaire qui permet de faire quand même

un certain nombre d'économies en retardant certains engagements et, surtout, en privilégiant des engagements moins chers. Quelqu'un part à la retraite en classe 14 avec 22 annuités, on le remplace par quelqu'un qui coûte moins cher. Il s'agit donc d'une réduction sur la masse salariale globale de la Ville de Genève qui permet de faire des économies parce que le Conseil municipal autoriserait un volant d'engagements légèrement inférieur à ce qu'il est aujourd'hui, en l'occurrence de 2,5 millions. Cela permet de faire de réelles économies sans toucher aux prestations et aussi d'engager des gens moins cher que ce n'est le cas aujourd'hui. En réalité, c'est une coupe qui devrait vous plaire, Mesdames et Messieurs, parce qu'elle est indolore par rapport aux prestations de la Ville de Genève et qu'elle permet d'engager moins cher. Elle permet de donner une petite marge de manœuvre financière de 2,5 millions sur le budget de la Ville. Logiquement, vous devriez tous accepter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 39 oui.

Le président. Je salue à la tribune notre ancien collègue, M. Salvatore Vitanza, et nos anciens collègues et députés, Yves de Matteis et Mathias Buschbeck. (*Applaudissements.*)

*Pages 5 à 9, politique publique XX,
groupe de comptes 31x, Biens, services et marchandises.*

Le président. Nous passons à l'amendement suivant, déposé par l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical. Il demande un retour aux montants budgétés en 2013, qui sont jugés suffisants, soit de diminuer le montant initial de 51 834 813,05 francs de 1 995 691,05 francs, portant le nouveau montant à 49 839 122 francs. Je donne la parole à M. Denis Menoud.

M. Denis Menoud (HP). Ce n'est pas pour ça, Monsieur le président. C'est concernant à la décision que vous avez prise ce matin. Vous avez reçu une lettre de la Chambre administrative de la Cour de justice que vous n'avez pas fait appliquer... (*Exclamations.*)

Le président. Monsieur Menoud, nous sommes en discussion budgétaire!

M. Denis Menoud. Je suis désolé, mais vous avez agi de manière incorrecte.

Le président. Si vous ne voulez pas vous exprimer sur l'amendement, vous ne parlez pas! Je donne la parole maintenant à M. Marc-André Rudaz.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Merci, Monsieur le président. Il y a beaucoup de ce genre d'amendements et, je vous le répète encore une fois, il s'agit de rester au niveau du budget de 2013. Il n'y a aucune coupe; c'est pour arrêter les dépenses, alors qu'on n'a pas d'inflation. Alors, je ne le répéterai pas deux fois: ou vous continuez à jouer aux ânes, ou bravo! (*Rires et remarque de M. Holenweg.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Holenweg... S'il vous plaît, faites silence, Mesdames et Messieurs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 38 oui.

Page 7, politique publique 58, Aide sociale, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Chômage – économie sociale et solidaire, page 1 des subventions).

Le président. Nous passons à l'amendement suivant, déposé par l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical. Il demande de diminuer de 2 millions la subvention de 4 millions accordée au Fonds chômage et de transférer ce dernier au département 5 dans la cellule 5001000. Je donne la parole à un auteur ou à une autrice. Monsieur Adrien Genecand, vous avez la parole.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président, je suis probablement la première autrice de ce débat parlementaire... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'amendement est simple: une certaine somme est déjà engagée dans ce fonds municipal pour les années 2014 et 2015, alors tenons-nous-en à cette somme déjà promise et engagée et ne permettons pas plus de nouveaux projets. Cela dit, sur le fond, il est pour nous relativement évident que si le Fonds chômage est maintenu, que si par hasard la majorité de ce parlement décide qu'il a un sens au niveau municipal, il doit être géré par le département de M^{me} Alder. Après, chacun est libre de défendre ce qu'il veut. Si M^{me} Alder, en charge du social, n'est selon vous pas compétente pour gérer le Fonds chômage, Mesdames et Messieurs, eh bien, je ne sais pas ce qu'elle fait...

Pour nous, il est évident que ce Fonds chômage doit être transféré au département de M^{me} Alder et que nous pouvons en plus le diminuer de moitié, c'est-à-dire de 2 millions. Nous paierons ce qui a été engagé selon les plans de cette année, mais tenons-nous-en là pour les années futures.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'an dernier, dans le premier projet de budget, le Conseil administratif avait mis 5 millions de francs dans ce fonds, lesquels se sont avérés... (*Brouhaha.*) Bon, ça ne sert à rien, tout le monde cause, là! Allez dehors!

Le président. S'il vous plaît, je vous l'ai déjà dit, Mesdames et Messieurs, si vous voulez discuter, il y a assez de salles là autour. Laissez les débats se dérouler normalement! Si vous voulez parler et que vous n'avez rien à dire au débat, ou que vous voulez dire autre chose, faites-le à l'extérieur. Poursuivez, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Merci, Monsieur le président. L'an dernier, le projet de budget du Conseil administratif présentait une hausse de 5 millions de francs pour le Fonds chômage. Le Conseil administratif avait ensuite rectifié le budget et porté ce fonds à un franc parce que, pour diverses raisons, il restait des non-dépensés dans les différents projets qui avaient été engagés depuis plusieurs années. Il y avait plus de 10 millions de francs au bilan de la Ville de Genève; ce n'était donc pas nécessaire de réalimenter la caisse.

Cette année, on est dans une position un peu différente, mais qui est assez similaire. Au 1^{er} janvier 2013, il y avait dans le Fonds chômage 6 088 659 francs, et je vous passe les virgules. Les projets engagés pour 2013, 2014 et 2015 totalisent 5 874 000 francs. Par conséquent, tous les projets du fonds – qui est actuellement au bilan, bien sûr – mais aussi de ceux de 2014 et de 2015, sont d'ores et déjà financés. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons simplement réduire ce fonds, afin de pouvoir quand même lancer de nouveaux projets. Il n'est pas nécessaire de mettre 4 millions en plus juste pour 2014, puisque tout est financé jusqu'en 2015. Nous vous prions d'accepter cet amendement, de ramener cette subvention au Fonds chômage à 2 millions de francs, à quoi s'ajoutera le solde de 214 000 francs. Il y aura donc en 2014 2 214 000 francs pour des nouveaux projets. Je crois que c'est simplement cela, faire de la bonne gestion et être dans la raison. On n'empêche rien, et il sera toujours temps de discuter de la dotation du Fonds chômage pour le projet de budget 2015. Plus de 2 millions par année pour des nouveaux projets, c'est largement suffisant étant donné que tout est financé jusqu'en 2015. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de voter cet amendement.

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. Nous entrons en procédure de vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 37 oui.

*Page 7, politique publique 58, Aide sociale,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Chômage
– économie sociale et solidaire, page 1 des subventions).*

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 31, politique publique 58, Aide sociale,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Chômage
– économie sociale et solidaire, page 7 des subventions).*

Le président. Nous passons aux deux amendements suivants déposés par le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, qui seront votés ensemble. Le premier demande le transfert du Fonds chômage du département 1 au département 5, le second demande le transfert du département 1 au département 5 de la subvention au Fonds chômage, qui serait ainsi portée à 2 millions. Je donne la parole à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Il faut évidemment corriger le montant de ces amendements, puisqu'ils découlent de la logique selon laquelle l'amendement précédent a été accepté. Le fond de l'affaire ne change pas. Pour nous, le Fonds chômage doit être géré par le département de M^{me} Alder, le département social, mais j'écoute volontiers les bancs d'en face – en tout cas ceux du parti de la magistrature – argumenter et m'expliquer que M^{me} Alder n'est pas compétente pour gérer le Fonds chômage avec notamment le Service social, dont elle a la charge. Mesdames et Messieurs, si ce département n'est pas capable de gérer le Fonds chômage, alors je me pose quelques questions sur l'activité de ce département... C'est évidemment pour nous une obligation que de transférer ce Fonds chômage au département qui lui correspond le mieux, celui de M^{me} Alder. A défaut, il doit être supprimé.

M. Denis Menoud (HP). Monsieur le président, lorsqu'on observe les amendements, il y a ce qui est écrit, avec des bonnes intentions, et il y a ce que l'opi-

nion publique en retient. Ce qu'on retiendra malheureusement aujourd'hui de ces propositions, ce sont les suppressions d'emplois, le fait que l'on s'en prend aux chômeurs. Vous me direz que c'est le fait de tel ou tel groupe. C'est fort possible! Cela dit, je trouve que le message qui est envoyé est tout à fait inacceptable, y compris par mon ex-groupe, qui avait d'ailleurs soutenu les chômeurs à l'époque. C'est pour cette raison que je m'opposerai à nouveau à ces amendements.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je suis moi-même au chômage, il n'empêche que le transfert au département de la cohésion sociale et de la solidarité des activités de ce Fonds chômage me paraît totalement cohérent, puisque, si cela ne devait pas dépendre du département qui s'occupe du social, qu'entendons-nous par social dans cette Ville? Depuis quelques semaines, l'Entente est critiquée sur le fait qu'elle s'attaque au social. Mais de quel social parlons-nous, Mesdames et Messieurs? Il ne s'agit pas d'une suppression, il s'agit de mettre ce service à sa bonne place. Le précédent amendement ne consistait en outre pas à couper quoi que ce soit dans le budget du chômage, mais de l'établir au niveau des projets déjà engagés pour l'an prochain.

Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont refusés par 40 non contre 37 oui.

Page 8, politique publique 78, Autres tâches de protection de l'environnement, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subventions accordées à des institutions privées (A21), page 2 des subventions).

Le président. Nous passons à l'amendement suivant, déposé par l'Union démocratique du centre, le Parti démocrate-chrétien, le Mouvement citoyens genevois et le Parti libéral-radical. Il demande de supprimer les subventions accordées à des institutions privées liées à l'Agenda 21, d'un montant de 410 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 37 oui.

Le budget du département de M^{me} Salerno, pages 5 à 9, est adopté.

Le président. Il n'y a donc aucun changement pour ce département.

Département des constructions et de l'aménagement.

Page 11 à 14, politique publique XX,

groupe de comptes 31x, Biens, services et marchandises.

Le président. Nous passons au département 2. L'amendement suivant est déposé par l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical. Il demande le retour au budget 2013, le montant de 26 640 025 francs étant jugé suffisant. L'amendement propose de le porter à 19 579 600 francs, soit une diminution de 7 060 425 francs.

M. Gary Bennaim (LR). Naturellement, le vote relatif aux derniers amendements laisse penser que celui-ci ne sera pas particulièrement plus soutenu par cette auguste assemblée plénière... Cela étant, il est quand même nécessaire de rappeler que la Ville de Genève a pris beaucoup de retard dans l'entretien et dans l'investissement. Et nous entendons de façon récurrente le représentant de ce département nous dire qu'avec son bâton de pèlerin il a essayé de faire avancer le schmilblick... Malheureusement, les choses n'avancent pas toujours comme nous l'aimerions. Pour prendre un exemple au hasard, à la rue des Etuves, on a passé un an et demi à rénover un immeuble. Cela a coûté naturellement beaucoup plus cher que ce qui était prévu parce que le manque à gagner pour les locataires a dû être compensé, selon les accords passés avec la Ville. Vous nous expliquerez naturellement, Monsieur le magistrat, que c'est à cause de la Commission des monuments, de la nature et des sites, et que ce n'est pas de la faute de la Ville. Parfois je pense que quand on est en charge d'un département on doit quand même envisager ce genre de problème. M. Pagani nous répond aussi régulièrement qu'il a pour mission de mettre du phonoabsorbant jusqu'au fin fond des communes reculées du Canton et comment il est mené par une main divine pour réduire le bruit, qui va naturellement bien au-delà des cotes d'alerte définies sur le plan international. Ce n'est pas grave, c'est certainement pour notre bien...

En tout état de cause, aujourd'hui, le fonctionnement coûte cher parce que les responsables successifs de ce département ont pris du retard. Mais on nous demande à nouveau pour 2014 une augmentation qui, de toute façon, dans les faits, ne pourra pas être utilisée pour les projets que nous attendons. Comme l'année 2013 était déjà particulièrement bien dotée et que M. Pagani en a certainement fait beaucoup de choses, je vous propose que l'on reste au niveau de 2013, que l'on utilise cette ligne correctement, mais qu'on ne l'augmente pas, puisqu'on essaie, toutes et tous, de faire attention dans les départements, et même à titre privé, car c'est plus difficile aujourd'hui. C'est pourquoi, Monsieur Pagani, je pense que ce serait une bonne idée que vous fassiez un geste positif en mon-

trant qu'on peut s'en tenir, pour cette ligne, à la dotation de 2013. Merci d'avance pour vos efforts.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire, notamment à M. Pagani, mais aussi à ce Conseil, dans un département des constructions et de l'aménagement il y a des entretiens à faire, alors même que le budget n'est évidemment pas suffisant, puisqu'en théorie on devrait avoir 1% pour l'entretien des bâtiments. Or, on en est loin. On en est loin pour différentes raisons. D'abord parce qu'on a du retard dans l'entretien. C'est lié à différents phénomènes, au fait que dans les années 1990 la Ville de Genève avait des déficits budgétaires de fonctionnement et que les conseillers municipaux de l'époque – j'en étais – ont raboté là où ils le pouvaient. Ils l'ont fait sur l'entretien des bâtiments au lieu de passer peut-être par les investissements, puisque les investissements étaient très bas durant cette époque. En 2011, j'avais remercié M. Pagani d'avoir au moins monté la barre à 100 millions, qui était d'ailleurs celle qui avait été fixée dans le budget. Or, avant lui, pendant des années on n'y était pas, aussi bien du temps de M^{me} Burnand que de celui, d'ailleurs, de M. Ferrazino. On n'entretenait évidemment pas, en tout cas, on ne faisait pas de rénovation, puisque, dès qu'il s'agit d'une rénovation lourde, ce n'est plus le budget de fonctionnement qui est concerné mais celui des investissements.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons un peu dans la même problématique, car imaginez que nous mettions 50 millions dans le budget de fonctionnement pour entretenir nos bâtiments, tel qu'il faudrait idéalement le faire. Cela nous ferait un joli budget déficitaire. Aujourd'hui, ce n'est juste pas possible. Nous partons du principe qu'il faut déjà nous sortir de la situation dans laquelle nous sommes, que nous sommes obligés de revenir à la raison. Nous ne pouvons pas accepter cette augmentation de 5 millions pour l'entretien des bâtiments, c'est l'une des grandes raisons d'être de cet amendement, qui demande donc un retour au budget 2013 pour les groupes de comptes 31.

Et puis, il y a d'autres dépenses, et là, je vais vous faire plaisir. Ça va vous agacer, mais cela ne fait rien, j'ai l'habitude. Dans tout cela il y a aussi l'entretien des routes de la ville de Genève, qui est déplorable, Mesdames et Messieurs. Depuis des années les routes sont dans un très mauvais état. Mais là aussi nous sommes en difficulté financière, et là aussi nous sommes volés par l'Etat! Je ne vais pas revenir sur la convention sur les routes, mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous sommes grugés parce que nous ne pouvons pas facturer l'entretien des routes communales situées en ville de Genève. Nous faisons une facture factice, ils nous renvoient une facture de frais de police tout aussi bidon, tout ça pour toucher 650 000 francs de ristourne sur les carburants... Juste ridicule! L'entre-

tien des routes nous coûte plus de 20 millions par année. Il y a là aussi quelque chose qui est à revoir, Mesdames et Messieurs.

Mais miracle! Des fois il y a des miracles... J'ai lu l'autre jour dans la *Tribune de Genève* que le Conseil d'Etat avait saisi la Cour des comptes pour examiner cette problématique du financement des routes communales et des axes cantonaux situés en ville de Genève, notamment les axes où passent les transports publics, qui sont tous à la charge de la Ville. Miracle! Peut-être que le Conseil d'Etat a compris quelque chose, alors on verra ce qu'il ressortira de la Cour des comptes. Je me suis d'ailleurs fait un plaisir d'aller les rencontrer et de leur donner mon avis et les quelques documents que j'avais. Ils ne les avaient pas, d'ailleurs, c'est très intéressant... Mais c'est là, je pense, la problématique à examiner.

L'Etat a des tâches. Dans certains domaines, il ne les assume pas. Je rappelle que la loi sur les routes dit spécifiquement que l'Etat finance l'entretien des routes d'importance cantonale en ville de Genève. Or, il n'en est rien. Nous devons rediscuter de cette problématique de la répartition des charges entre l'Etat et la Ville, notamment en ce qui concerne les routes. Cela allégera d'autant notre budget, que nous pourrions consacrer à l'entretien des bâtiments. Voilà pourquoi je vous invite à accepter cet amendement.

M. Denis Menoud (HP). Le préopinant a rappelé à très juste titre le scandale de cette convention entre l'Etat et la Ville. C'est tout à fait exact, mais on ne saurait prétexter cette injustice contre la Ville pour ne pas entretenir notre patrimoine bâti. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif a présenté des crédits pour un montant de près de 90 millions uniquement pour les Minoteries. Ce poste de l'entretien du patrimoine bâti a été raboté année après année depuis M^{me} Rossi, c'est absolument anormal, alors, personnellement, je doublerais ce montant, car l'état des routes à Genève est totalement pitoyable. Il n'y a que des mécontents: les piétons, les cyclistes, les pousseuses de poussettes et autres *rollers*. Mettre du phonoabsorbant, oui, car c'est vrai qu'on ne va pas pouvoir transformer la Ville et que c'est indispensable de pouvoir assurer un minimum de calme aux gens, aux personnes âgées et aux enfants. C'est pourquoi il n'y a aucune raison que le parti que je représente soutienne cet amendement. (*Remarque.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 38 oui.

Le budget du département de M. Pagani, pages 11 à 14, est adopté.

Département de la culture et du sport.

Page 15 à 18, politique publique XX,

groupe de comptes 31x, Biens, services et marchandises.

Le président. Nous passons au département 3. L'amendement suivant est déposé par l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical. Il demande le retour au budget 2013, le montant de 46 111 668 francs étant jugé suffisant. L'amendement propose de le porter à 45 235 219 francs, soit une diminution de 876 449 francs.

M. Guy Dossan (LR). Nous aurions à nouveau pu proposer un amendement sur la régularisation des emplois solidaires, car, comme je l'ai dit en commission, étant l'un des dinosaures de ce Conseil municipal, au moment du budget, pendant des années, nous avons régularisé les temporaires, les faux temporaires, les emplois de solidarité et les faux emplois de solidarité. Tout le monde sait que c'était l'apanage du magistrat à la culture. Cette année, nous ne proposons pas cet amendement. Mais nous revenons sur les groupes 31. Il ne s'agit pas d'une coupe, comme beaucoup de nos collègues des bancs de gauche veulent le faire croire. Il s'agit simplement d'une non-augmentation.

Alors, certes, le magistrat s'est répandu sur le blog d'un quotidien bien connu de notre cité pour dire que de nouvelles infrastructures seraient là en 2014. Eh bien, oui, nous pouvons comprendre qu'il y ait de nouvelles infrastructures, Monsieur le conseiller administratif. Mais la politique, c'est prévoir et faire des choix. Et quand on est élu par le peuple et que l'on est à l'exécutif, à mon avis, le choix doit être fait par l'exécutif, pas forcément par ce Conseil municipal. Or, c'est ainsi que le Conseil administratif essaie de procéder depuis des années: on ne veut surtout pas être impopulaire, on essaie de faire en sorte que le Conseil municipal trinque à la place des cinq magistrats payés confortablement pour un travail qu'ils devraient exécuter.

Il ne s'agit pas d'une coupe, il s'agit simplement d'une non-augmentation, puisque nous remettons le budget 2014 au montant de 2013. Monsieur le conseiller administratif, vous devez faire des choix. Il est possible de faire des choix; tous les magistrats ont des cassettes et quelques marges de manœuvre. C'est ce que nous vous demandons. Il ne s'agit pas de couper dans les subventions, dans les associations, dans tout ce que vous voulez. Il s'agit simplement de faire les choix politiques que nous ne voulons pas assumer à votre place.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 37 oui.

Le budget du département de M. Kanaan, pages 15 à 18, est adopté.

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité.
Page 19, politique publique 05, Administration générale,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Page 32, politique publique 7, Protection et aménagement de l'environnement,
74 – Cimetières et crématoires,
groupe de comptes 3XX, Charges.*

Le président. Nous traitons maintenant les deux amendements présentés par le Conseil administratif, que nous voterons ensemble. Ils concernent un transfert de budgets dans le cadre du projet Regate. Le premier propose de porter à 17 602 977 francs le montant du budget alloué au département de l'environnement urbain et de la sécurité, soit une augmentation de 1 090 715 francs par rapport au montant initial de 16 512 262 francs. Il s'agit de transférer, pour un montant de 881 115 francs, 7,8 postes, charges sociales comprises, du département de la cohésion sociale et de la solidarité au département de l'environnement urbain et de la sécurité, à quoi s'ajoute le transfert partiel du département 5 du groupe de comptes 31 pour un montant de 207 600 francs et des frais de vêtements professionnels pour un montant de 2000 francs. En outre, un montant de 64 000 francs est transféré du Service des espaces verts au Service logistique et manifestations.

Le second amendement porte à 11 653 283 francs le montant du budget alloué au département de la cohésion sociale et de la solidarité, soit une diminution de 1 090 715 francs par rapport au montant initial de 12 743 998 francs. Je vois que M^{me} la conseillère administrative Esther Alder souhaite prendre la parole... Je lui la passe avec plaisir.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je vous apporte juste deux mots d'explications. Le projet Regate consiste à regrouper les ateliers généraux, les ateliers mécaniques et les magasins. L'amendement a pour but de transférer les budgets du Service des pompes funèbres au Service logistique et manifestation. Les collaboratrices et collaborateurs ont été associés à la démarche, l'idée étant vraiment de regrouper les compétences par compétences métiers. Il n'y a donc pas d'impact sur les collaboratrices et collaborateurs ni sur leur statut, si ce n'est qu'ils vont changer de service.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à la magistrate. J'entends bien, Madame la magistrate, que vous ayez manifestement la volonté de travailler de façon plus efficiente, de «réunir» entre guillemets les compétences au bon endroit. Mais, alors, pouvez-vous m'expliquer ce qui justifie le fait que le Fonds chômage, qui est a priori vaguement de la compétence du domaine social, ne soit pas chez vous, au-delà d'une pure question entre guillemets d'«alliance politique»?

Mis aux voix, les amendements ci-dessus sont acceptés sans opposition (77 oui et 1 abstention).

Page 24, politique publique 7, Protection et aménagement de l'environnement, 72 – Traitement des déchets, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Le prochain amendement est présenté par le département de l'environnement urbain et de la sécurité. Il vise à réduire les coûts d'incinération des déchets de 100 000 francs, portant le nouveau montant à 17 456 354 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (76 oui et 1 abstention).

Le budget du département de M. Barazzone, pages 19 à 25, est adopté.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 31, politique publique 58, Aide sociale, groupe de comptes 30x, Charges du personnel.

Le président. Nous traitons maintenant le dernier amendement, présenté par le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien. Il demande de réduire de moitié le montant alloué aux Unités d'action communautaire, tout en garantissant le maintien des salaires jusqu'en juin 2014, soit une diminution de 1 942 485 francs par rapport au montant initial de 3 884 970 francs. L'amendement demande en outre un rapport d'audit sur les activités de ce service.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Chers collègues, on peut fortement regretter que la résolution R-175 n'ait pas été acceptée au début de cette séance, car elle

aurait permis de mieux identifier, qualifier et quantifier les prestations publiques. (*Remarque.*) Quand il s'agit d'avoir des actions sociales bien ciblées et bien concrètes, l'Entente est toujours d'accord de les soutenir. Seulement, avec ces Unités d'action communautaire (UAC), il nous semble que l'on a à boire et à manger. Je vous lis une petite partie du rapport PR-1035 A/B qui concerne les UAC: «De par leurs compétences et leurs missions, les UAC sont sollicitées par d'autres services pour effectuer des rapports de repérage et d'observation d'un territoire donné et/ou d'utilisation d'espaces comme une place de jeu ou un préau d'école. Des diagnostics plus substantiels sont également réalisés par les équipes. Exemples: sollicitation du SEVE pour le plan de gestion du parc La Grange; travail réalisé dans le cadre de contrats de quartier; présence dans les conseils d'établissements scolaires.» Je pense qu'il est bien difficile, à la lecture de ce rapport, de cerner en quoi consiste réellement le travail effectué par ces UAC. (*Brouhaha.*) C'est un peu difficile de parler avec autant de bruit...

Le président. Je vous demande de faire silence, Mesdames et Messieurs. Nous arrivons gentiment au bout. Poursuivez, Madame Roulet!

M^{me} Michèle Roulet. Comme je le disais, nous avons de la peine à cerner le travail réellement effectué par ces UAC. Bien entendu, les intentions sont très nobles et très belles: promouvoir les solidarités de proximité, promouvoir l'usage social de l'espace public, promouvoir l'intégration sociale et soutenir la parentalité, les communautés et les associations. On a l'impression qu'il y a une multiplicité de postes, dont les tâches sont très diverses... (*Brouhaha.*) Je pense que le sujet n'intéresse pas beaucoup les rangs de la gauche...

Le président. Maintenant, on va arrêter ce petit jeu... On voudrait terminer tranquillement et faire en sorte que les orateurs puissent parler. Nous sommes en train de travailler, nous votons un budget, vous allez le gagner, vous êtes contents et tout va bien. Nous, nous sommes moins bien, mais voilà, on verra au troisième débat... (*Huées.*) C'était une boutade, c'était une boutade... Restez simplement tranquilles. Madame Roulet, continuez!

M^{me} Michèle Roulet. On a donc l'impression qu'il y a une multiplicité de subventions et de postes affectés à ces UAC, lesquelles effectuent des tâches fort différentes les unes des autres. Pour l'Entente, il y a certainement des postes qui paraissent primordiaux, importants, par exemple le travail effectué auprès des personnes du troisième âge. Je pense que personne ne peut contester le fait que

des activités puissent être prévues pour des personnes qui ont travaillé toute leur vie, pour créer des liens entre ces personnes, à travers des sorties, des activités qui les maintiennent en bonne santé et qui donc, au niveau de l'économie, sont un gain à tous les niveaux. Le travail effectué pour les migrants est aussi certainement tout à fait précieux.

Par contre, lorsqu'on lit dans le rapport qu'une partie des collaborateurs des UAC servent de médiateurs – et je ne l'invente pas – auprès des bénévoles qui font du soutien scolaire, je dois dire qu'en tant qu'enseignante les chaussettes m'en tombent, puisque le soutien scolaire est la charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Que font les directeurs? Est-ce qu'ils ne pourraient pas assumer cette charge de médiateurs pour entrer en contact avec des parents bénévoles qui veulent apporter un soutien aux élèves en difficulté? Je vous rappelle d'ailleurs que le DIP organise aussi des accueils et du soutien pour les enfants en difficulté. Donc, là, on a visiblement des doublons.

Je lis ensuite que, dans ces UAC, on a aussi des personnes qui participent aux conseils d'établissements scolaires. Vous savez sans doute qu'il s'agit d'une politique mise en place par notre ex-conseiller d'Etat en charge du DIP. Je connais bien le sujet parce que j'y ai moi-même participé comme enseignante. Je pense que l'ensemble du corps enseignant ne souhaite qu'une chose, que ces conseils d'établissements soient supprimés, parce que ce sont des réunionites à n'en plus finir et parce qu'ils ont comme but un concept fort mou, l'autonomie des établissements scolaires. Quand on est une école publique qui dépend de l'Etat, on ne sait pas pourquoi on aurait à revendiquer des autonomies et des règles différentes entre les établissements scolaires. Alors je me souviens avoir vu à ces séances une personne qui n'avait aucun contact avec nous mais qui y participait trois fois par an. Je me dis maintenant qu'elle devait être une employée des UAC. Ces conseils d'établissements, je vous le répète, sont une obligation instaurée par la Direction de l'enseignement primaire avec comme injonction paradoxale: «Obéissez, soyez autonomes.» Je ne vous dis pas la succession de rapports à rendre, qui sont ensuite contrôlés par la Direction puis par le Service de la recherche en éducation. Voilà comment on dilapide les deniers publics...

Nous avons comme conseillers municipaux reçu une multitude de courriers dans nos boîtes e-mail. Je pense avoir reçu comme vous 35 fois la même lettre. Cette lettre ne donnait pas une image très positive des UAC, puisque, dans cette petite lettre de 22 lignes, je n'ai repéré que cinq fautes d'orthographe et de grammaire... Je me dis donc qu'il y a une sorte d'insoutenable légèreté de la part de gens qui veulent obtenir de l'argent, qui ne sont même pas capables de lire une lettre qui leur est envoyée, mais qu'ils transmettent sans autre. Je trouve que cela n'a pas amélioré l'image des UAC. Je rappellerai d'ailleurs qu'il y a sur les bancs d'en face une personne qui en fait partie, alors j'espère que, pour des raisons éthiques, il s'abstiendra de voter. La position de l'Entente n'est pas de supprimer

purement ces postes; nous demandons de les maintenir jusqu'en juin de manière à pouvoir peut-être y voir plus clair.

Le président. Merci, Madame Roulet. Je tenais à vous dire, Mesdames et Messieurs, que je regrettais ma remarque. Je suis content que nous arrivions à la fin de ce débat budgétaire. Je vous prie d'excuser ce lapsus de chaleur... Je passe maintenant la parole à M. Denis Menoud.

M. Denis Menoud (HP). Monsieur le président, en fait, le résultat concret, pratique, de ces suppressions de postes aux UAC est de punir la population généralement démunie: nos anciens, nos associations. Alors j'entends des critiques de-ci de-là, mais nous avons reçu un rapport qui explique ce que c'est. Nous ne pouvons pas prendre une décision au karcher – il n'y a pas de terme plus brûlant si je puis dire – contre un service où l'implication est immédiate. Il y a ceux qui nous parlent du privé, mais c'est du blabla; on sait bien qu'un désengagement stratégique sur un certain nombre de postes passe par une procédure. Or, le principal élément d'une procédure est de faire une analyse concrète d'une situation concrète.

On nous dit qu'il y a des doublons. C'est vrai. D'après ce que j'ai pu comprendre, il y a des doublons avec le Service social, il y a des doublons avec les centres de loisirs, il y a des doublons avec les associations et il y a des doublons, comme vient de le dire M^{me} Roulet, avec le secteur scolaire. C'est absolument anormal. Mais avant de prendre une décision aussi radicale que celle-ci, il faut d'abord faire un travail d'investigation et avoir tous les éléments. Par conséquent, bien entendu, je ne voterai pas cet amendement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve ce débat quand même assez curieux, et je vais essayer de vous expliquer pourquoi... Si on y arrive, car c'est impossible, Monsieur le président. C'est la foire, là...

Le président. Poursuivez!

M. Daniel Sormanni. Effectivement, la commission des finances, les commissaires de l'Entente, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois ont voté la suppression complète de la ligne. Mais nous sommes revenus en arrière, pourquoi? Nous vous l'avons déjà expliqué, mais nous allons vous le

redire, car, apparemment, vous n'avez pas entendu. Nous souhaitons que l'action des UAC soit évaluée... (*Les tambours de l'Escalade résonnent jusque dans la salle.*) Maintenant, c'est le tambour! Enfin, c'est la vie...

Tout cela a une certaine importance. Moi, j'ai quand même entendu l'Alternative dire que vous n'étiez pas opposés à ce qu'on examine les actions de notre municipalité, voire d'une manière générale, mais l'une après l'autre. Sauf que dès qu'il s'agit de passer au concret il n'y a plus personne...

Alors c'est très bien, nous avons reçu ce matin ce document; nous l'avions déjà reçu par e-mail jeudi après-midi. Il donne un peu plus d'explications sur l'activité des UAC, bien que des questions très poussées aient déjà été posées à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. On nous explique le contexte juridique, à savoir le fait que les lois cantonales nous obligent à avoir des Unités d'action communautaire – on peut les appeler comme on veut – en tout cas nous assignent les missions qui, paraît-il, sont remplies par les UAC. Mesdames et Messieurs, j'ai pris la peine de lire ces lois. Il y a la loi sur les centres d'action sociale et de santé (K 1 07), la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (K 1 06), la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain. Ces lois fixent un certain nombre de choses; elles conseillent les communes sur un certain nombre d'actions. Mais elles n'obligent à rien! Par conséquent, ce que nous voulons éviter, c'est qu'il y ait des doublons, qu'il y ait des choses qui soient faites par le Canton et aussi par la municipalité. Et vous savez bien qu'il y en a, notamment depuis l'introduction des prestations complémentaires familiales. C'est là un doublon avec ce que fait la municipalité. Il est corrigé, mais, enfin, c'en est un.

Nous souhaitons, Mesdames et Messieurs, que l'action et la pertinence juridique des UAC, mais surtout leur efficience, soient étudiées. Vous avez rejeté la résolution R-175. Nous, nous viendrons en janvier avec une demande d'audit spécifique pour les UAC. Et c'est bien là le but de l'amendement: nous votons le budget des UAC pour six mois, nous faisons un audit externe et nous examinerons ici, ensemble, la pertinence de ces missions et leur poursuite ou non. Cela ne met rien du tout en jeu, en tout cas jusqu'au 30 juin. Je pense que c'est une mesure que vous pourriez voter si vous étiez cohérents avec ce que vous avez dit lors du débat d'entrée en matière et avec ce que vous avez dit sur les amendements. Et quand je dis vous, je parle de l'Alternative – vous leur transmettez, Monsieur le président – ils n'écourent pas, mais ce n'est pas grave... Je pense que de temps en temps il est utile d'examiner les prestations de notre municipalité, car il faut peut-être enlever ici pour donner là, ou rééchelonner nos mesures, puisqu'il est quand même vrai que la population se paupérise; là-dessus je vous donne raison.

Il s'agit donc d'agir mieux et de manière plus efficace avec nos deniers, qui sont limités. Je le redis, nous ne pouvons pas chaque année augmenter, augmenter et augmenter encore le budget, et peut-être passer en partie à côté du but de

nos politiques publiques, tandis que le reste serait jeté à la poubelle par manque de pertinence. Nous ne vous demandons rien d'autre, et c'est pour cela que j'ai quand même des fois de la peine... Je vous entends, mais vos paroles ne sont pas en accord avec vos actes. Alors acceptez au moins une fois que l'on audite les UAC, et tout le monde sera satisfait, puisque c'est paraît-il si merveilleux, absolument nécessaire et absolument efficace. Peut-être alors qu'au bout du compte nous nous apercevrons que nous n'en faisons pas assez, qu'il faudrait rajouter des moyens. Pourquoi pas, si là est le véritable résultat de l'audit? Mais faisons l'audit! Parce que si nous votons le budget des UAC, il n'y aura jamais d'audit. Ayons le courage de voter le budget complet jusqu'à la fin juin et d'attendre, d'ici là, qu'un audit soit fait et que l'efficacité de cette politique soit évaluée. Mais commençons par là pour véritablement économiser les deniers publics, pour pouvoir bien faire et même peut-être mieux.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, aujourd'hui la gauche votera de toute façon tel qu'elle en a décidé, alors débat il n'y a pas. Il n'y a que des monologues, je me répète... Le souci, Monsieur Sormanni, c'est que, si la droite a réfléchi depuis la commission des finances et qu'elle a proposé un amendement extrêmement pertinent, je doute beaucoup que la gauche ne réfléchisse plus loin que d'habitude. Cela m'étonnerait fort. Cela dit, ce n'est pas une coupe au karcher, comme le prétend M. Menoud, indépendant MCG, puisque le budget est maintenu. Les UAC ne disparaîtront pas; nous demandons seulement un audit sur le travail effectué. Les audits, ça n'intéresse pas la gauche... De toute façon je ne crois plus depuis bien longtemps à vos théories... Toujours est-il, Mesdames et Messieurs, que si dans six mois l'audit est probant, nous renouvelerions évidemment un montant pour ce travail, qui serait fondamental. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. Ce serait un rêve de croire que quelqu'un réfléchisse autrement dans ce Conseil...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 37 oui.

Le budget du département de M^{me} Alder, pages 27 à 33, est adopté.

Le président. Je vous annonce que l'amendement 16 a été retiré. Nous attendons maintenant les délibérations. Je vous rappelle qu'il faut représenter tous les amendements pour le troisième débat. (*Exclamations.*) Oui, ceux qui le veulent les déposent, d'accord...

(Le président donne lecture des délibérations.)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 42 oui contre 37 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 42 oui contre 36 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 43 oui contre 36 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de

Genève sont arrêtées à	1 159 461 520	
sous déduction des imputations internes de	<u>37 168 173</u>	
soit un total des charges nettes de	1 122 293 347	
et les revenus à	1 159 605 342	
sous déduction des imputations internes de	<u>37 168 173</u>	
soit un total des revenus nets de	1 122 437 169	

L'excédent de revenus présumé s'élève à 143 822 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	Fr.	
dépenses	100 000 000	
recettes	<u>0</u>	
investissements nets	100 000 000	

b) patrimoine financier	
dépenses	30 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	30 000 000
c) total	
dépenses	130 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif	Fr.	Fr.
investissements nets		100 000 000
amortissements ordinaires	77 506 791	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	+ <u>143 822</u>	
autofinancement		<u>77 650 613</u>
insuffisance de financement		22 349 387
b) patrimoine financier		
investissements nets		30 000 000
amortissements (autofinancement).....		<u>3 479 366</u>
insuffisance de financement		26 520 634
c) total		
investissements nets		130 000 000
amortissements ordinaires	80 986 157	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	+ <u>143 822</u>	
autofinancement		<u>81 129 979</u>
insuffisance de financement		48 870 021

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 143 822 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2014, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2014.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération III. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2014 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 48 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2014, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. Mesdames et Messieurs, le troisième débat aura lieu dans cinq minutes.

Des voix. Non!

Le président. Si! On fait une pause de cinq minutes. (*Exclamations.*)

(La séance est suspendue de 15 h 17 à 15 h 27.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'écouter. Il se peut que nous finissions tôt, mais on ne sait pas encore. Nous allons entamer le troisième débat. Il n'y a pas d'amendement. Par contre, nous avons des contraintes, car nous n'imaginions pas finir à 15 h 30. Dans le cas où nous terminions avant et que vous partiez, j'aimerais bien que vous reveniez ensuite parce que nous avons tout organisé ici: dès 18 h 30 auront lieu le bris de la marmite et le concert de la Fanfare du Loup, en présence de la population. (*Exclamations et remarque.*) Je me fais gronder parce que je ne salue pas M^{me} la députée Isabelle Brunier, notre ancienne collègue. (*Applaudissements.*) Je salue également René Winet, notre très ancien collègue... (*Applaudissements.*)

Troisième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre les rapports PR-1035 A/B. Tout le monde aura l'occasion de s'exprimer sur tout. Je ne sais pas si M^{me} la magistrate souhaite dire quelque chose... Elle ne veut rien dire, c'est bien. Le président de la commission des finances et les rapporteurs ne prennent pas non plus la parole... Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire sur le département des finances et du logement? Monsieur Denis Menoud, vous avez la parole.

M. Denis Menoud (HP). Monsieur le président, comme vous l'avez dit, de toute façon, il n'y a pas d'amendement, mais je voulais quand même faire observer aujourd'hui que, si la Ville a un budget – bien entendu imparfait, avec des manques, etc. – il ne faut pas oublier une chose, Monsieur le président, c'est que les humiliations dans la vie, ça se paie comptant. (*Exclamations et rires.*) Certains partis ne l'ont pas compris, que ça leur serve de leçon, que ça les ramène à plus de modestie. Et je suis content de voir qu'il y a un budget qui a été voté grâce au Parti populaire de Genève et grâce aux indépendants, qu'on remercie! Merci. (*Remarques et sifflements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aimerais juste faire une remarque générale sur le département des finances et du logement, et cette remarque s'adresse aussi à vous, Monsieur le président. L'Entente, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois ont déposé le projet de délibération PRD-76, qui a trait à la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (CAP). Nous souhaitons que cet objet puisse être traité lors de la séance du budget. Que je sache, à deux reprises, le bureau a accepté à la majorité qu'il soit inscrit à l'ordre du jour. Or, quelle ne fut pas ma surprise de voir qu'il en avait finalement été rayé. Comme je connais la genèse, j'aimerais dire trois mots à ce sujet.

Evidemment, on me dit que M^{me} la maire a alerté la Surveillance des communes pour dire que ce projet était illégal; j'ai ici la lettre de la Surveillance des communes. Je contexte formellement cette allégation. D'ailleurs, la lettre de M. Zuber n'est pas un avis de droit, comme ce dernier le dit lui-même. Or, dans tout ce débat sur la CAP, le Conseil municipal a fait son travail et il a accepté de verser 120 millions de francs; ce n'est pas rien. Alors je pense qu'il eût été de bon ton de pouvoir au moins avoir une discussion, non pas sur le fond, puisque nous avons voté sur le fond, mais sur les modalités de versement de ces...

Le président. Monsieur Sormanni, attendez, je vous explique... Le projet de délibération PRD-76 sera à l'ordre du jour au mois de janvier; vous aurez alors tout le loisir de dire ce que vous en pensez.

M. Daniel Sormanni. Tout à fait, mais j'ai quand même le droit de parler à propos du département des finances et du logement...

Des voix. Non!

M. Daniel Sormanni. Absolument, et j'entends terminer. Nous aurions peut-être apprécié d'être informés – nous l'apprenons bien après – de la décision du Conseil fédéral de reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions relatives à l'assainissement des caisses. Celle-ci était initialement prévue au 31 décembre 2013, d'où la précipitation et la soi-disant obligation de verser cet argent avant le 31 décembre. Le Conseil fédéral a donc reporté, dans un communiqué du 27 juin 2013, l'entrée en vigueur de ces dispositions à fin 2014. Nous n'avons pas été informés. Comme d'habitude, on se moque du monde, ici, au Conseil municipal, alors même que de nombreuses questions ont été posées pour savoir s'il était vraiment impossible de verser cette somme de 120 millions en annuités.

Or, Mesdames et Messieurs, la loi 11171 concernant la constitution de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (CAP) a été votée par le Grand Conseil; elle fixe des montants, mais elle ne définit pas les modalités de versement! Donc, pour moi, ce projet de délibération n'est pas illégal, je voulais pouvoir au moins le dire. Et Monsieur le président, j'ai de la peine à comprendre comment vous avez pu vous-même supprimer ce point de l'ordre du jour, alors que le bureau avait accepté par deux fois de l'inscrire. J'ajoute, et j'en ai terminé – et j'aurai fini de vous embêter avec ça – que j'ai transmis toute cette affaire à la Cour des comptes et que j'attends son jugement.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral-radical aimerait relever plusieurs choses en cette fin de débat budgétaire. Tout d'abord, après que la gauche a débité des coquecigrues pendant plusieurs semaines, nous nous rendons compte qu'au final elle disposera en 2014 de 25 millions de plus à son budget qu'en 2013. Après qu'elle a crié au loup pendant de longs mois, la réalité, donc, c'est que c'étaient des sottises, puisque cette Ville dépensera vraisemblablement 25 millions de plus en 2014.

Après on arrive au point le plus douloureux de ce débat. On se veut une assemblée représentative, élue un jour par le peuple pour le représenter. Or, nous nous rendons compte que ce sont des groupements non élus, respectivement des gens qui ne représentent pas la population, en tout cas pas les idées et le courant qui ont fait qu'ils siègent ici, qui ont fait basculer la majorité. Eh bien, Mesdames et Messieurs, cela me fait penser à un cas très récent, qui probablement vous inspirera. La dernière personne qui se soit désespérément accrochée au pouvoir – avec la majorité qui l'a entourée – et qui est parvenue à s'y maintenir par toute une série de moyens plus ou moins légaux, c'est M. Silvio Berlusconi. (*Rires.*) Il s'est maintenu au pouvoir à travers toute une série d'artifices légaux ou pas et, ce soir, dans la même circonstance, finalement, une majorité qui n'a plus la majorité peut, par les mêmes artifices, se maintenir au pouvoir et maintenir son budget en l'état. C'est bien triste, Mesdames et Messieurs. Tous les citoyens seraient bien inspirés de se le rappeler aux prochaines élections, car, malheureusement, au-delà de la question des partis, certains individus font vraiment bien peu de choses de la volonté populaire, si ce n'est qu'elle les installe dans des fauteuils et leur permet d'utiliser leur carte de conseiller municipal... (*Brouhaha.*)

Sur le fond de l'affaire, Mesdames et Messieurs, nous l'avons dit en entrée de débat, la réalité, c'est que la Ville de Genève va s'endetter l'année prochaine de 50 millions de plus, sans compter les 120 millions – vous transmettez à M^{me} Wenger, Monsieur le président, puisqu'elle s'étonnait du changement de chiffre. 50 millions, c'est juste le fameux équilibre budgétaire dont vous parlez, Madame Wenger. En réalité, c'est 50 millions de dettes pour tout le monde.

Eh bien, c'est quand même dramatique d'arriver à cette situation, alors que le peuple a décidé, il y a peut-être deux ans, que les finances publiques devaient être gérées de façon plus efficiente, que pour que l'Etat assume ses missions il fallait maintenir et développer la croissance, probablement aussi proposer une fiscalité plus souple aux multinationales comme aux petites et moyennes entreprises locales, et avoir un fonctionnement de l'administration qui soit vraiment plus efficient. Or, un fonctionnement plus efficient passe malheureusement par quelques réflexions de fond sur le fonctionnement de cette administration. Cette réflexion, vous n'avez pas voulu l'avoir, Mesdames et Messieurs, à l'aube de cette année 2014, ce qui prédit vraisemblablement des années plus sombres en matière budgétaire.

En cela, le Parti libéral-radical est tout à fait légitimé non seulement à refuser ce budget 2014, mais, en plus, à vous rappeler que sa fameuse délibération III annonce que nous allons devoir nous endetter de 48 millions supplémentaires – nous vous en parlons depuis ce matin 8 h – et qu'a priori, si les partis qui se sont déclarés prêts à voter la vente de Naxoo devaient maintenir leur position jusqu'à la votation, et si cette majorité-ci devait par hasard atteindre son objectif de la faire voter, nous hériterions de 55 millions de francs en début d'année prochaine.

Il serait peut-être alors judicieux de les utiliser pour rembourser la dette. Et si, comme vous nous le dites depuis ce matin, cette dette n'a aucun sens parce que le budget, finalement, est à l'équilibre et que tout va bien, alors vous partagerez ma conviction qu'avec ces 55 millions nous rembourserons la dette pour nous libérer des marges de manœuvre plutôt que de nous en servir comme arrosoir – ce qui vous est coutumier – pour les distribuer à droite et à gauche dans les nouvelles missions que vous aurez inventées. C'est pour cela que nous refuserons ce budget 2014 et que nous vous invitons aussi à réfléchir sur cette délibération III, afin de ne pas donner au Conseil administratif la mission d'emprunter ces 48 millions, mais de nous laisser le temps de la votation sur Naxoo pour savoir, en fonction du résultat, si délibération III il doit y avoir ou pas.

M. Carasso disait tout à l'heure que la Ville de Genève gérait excellemment bien sa dette, et j'en terminerai par là. C'est vrai, la gestion de la dette, que ce soit en termes de taux d'intérêt ou de duration, est très bien faite et, à ce titre, il faut saluer le fonctionnaire qui en a la charge, en l'occurrence M. Philippe Krebs. Monsieur le président – vous transmettez à M. Carasso – que la dette est bien gérée, que la fonction publique s'en charge, mais que c'est le politique qui a pris la responsabilité politique d'avoir une dette. Il est évidemment facile de se comparer à des villes qui ont des dettes et de dire que nous sommes ceux qui gérons le mieux la nôtre. Monsieur Carasso, on ne se compare pas ici à ceux qui n'ont pas de dette et qui ont bien géré leurs finances publiques, on se compare ici à ceux qui n'ont pas su gérer leurs finances publiques et qui ont des dettes déjà trop élevées.

M^{me} Marie Barbey (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les chiffres sont têtus. Au terme de ce débat budgétaire, et sous couvert d'un soi-disant équilibre budgétaire, la dette va augmenter de 49 millions; de 169 millions si l'on compte les 120 millions versés à la caisse de pension du personnel. Les charges de fonctionnement de notre municipalité vont augmenter de 2,4% et la Ville va créer 52 nouveaux postes. Bref, une fois encore les charges vont augmenter et une fois encore je vous donne rendez-vous en 2015, car la qualité de vie dans notre commune ne va pas augmenter, cela parce que la Ville de Genève – elle le démontre une fois de plus dans ce budget – ne sera pas fixée de priorités. Or, quand on ne fixe pas de priorités, on finit par tout faire mal.

Le projet de budget qui sera voté ce soir est totalement déconnecté de la réalité des enjeux qui s'annoncent. Il vise le court terme, il n'anticipe aucun changement conjoncturel. Si demander un boni, comme le dénonçait M. Vanek ce matin, est une rupture avec les pratiques de la collectivité publique, le Parti démocrate-chrétien vous le disait aujourd'hui: «Eh bien rompons!» Nous voulions que la Ville se dote d'un budget solide, durable, d'un budget qui puisse garantir à moyen terme les prestations délivrées par notre municipalité. Or, la majorité a même

refusé d'initier la moindre réflexion sur ces prestations de sorte qu'aucune évaluation ne sera menée. En agissant de la sorte, elle prend tout simplement le risque de ne pas répondre aux besoins réels de la population, puisque, si l'on veut mener une politique sociale ambitieuse, il faut s'assurer que chaque franc soit dépensé de la façon la plus efficace possible. Ce n'est pas le chemin qui est pris ce soir par la Ville, et nous le regrettons sincèrement. Aux yeux du Parti démocrate-chrétien, il est de notre responsabilité de nous assurer de l'adéquation entre les moyens mis en place et les besoins exprimés par la population. Ce n'est manifestement pas le souci de la majorité de ce Conseil municipal; nous le regrettons, et c'est la raison pour laquelle nous refuserons ce budget.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, permettez-moi d'abord de vous faire part d'un profond malaise quant aux résultats du vote et à la majorité qui s'est dégagée à la fin de nos débats, parce que certaines personnes, qui ont été présentées sur des listes de droite, qui ont quitté leurs partis, qui siègent désormais comme indépendants, par leur seule présence, sont arrivées à faire basculer cette majorité. Je pense évidemment à M. Clavel et à M^{me} Aubry Conne, qui ont choisi de quitter les partis dans lesquels ils s'étaient présentés, plus qu'à M. Menoud qui, pour sa part, a été exclu de son parti.

Aujourd'hui la gauche est satisfaite, mais, demain, ce sera peut-être l'inverse. Il y a quelque chose de tout à fait anormal, puisque des personnes sur une liste de droite ont décidé de voter à gauche et ont donné la majorité à gauche. Pour moi qui connais la pénibilité d'une campagne en termes d'investissement en temps et en argent – mais vous le savez tous – le résultat n'est pas du tout à la hauteur du travail qui a été effectué. Mais surtout, selon moi, et je pense aussi pour l'UDC, la volonté populaire n'est pas respectée. La volonté populaire n'est pas respectée parce que la faible majorité qu'avait la droite à la sortie des scrutins ne se retrouve pas aujourd'hui du fait de ce genre d'événements. C'est regrettable; cela fausse les débats et cela fait peser de lourdes responsabilités sur les épaules de ces personnes.

J'ai toujours été quelqu'un de très sensible à la responsabilité personnelle, que ce soit dans mon parti, que ce soit dans un parlement. Nous sommes tous responsables de nos votes. Aujourd'hui, la responsabilité d'accepter ce budget repose clairement sur les épaules de la gauche. Il faudra porter cette responsabilité, car nous savons tous que l'avenir sera difficile. Il va l'être en raison d'une révision de la fiscalité, mais aussi en raison des difficultés des pays environnants, ce qui aura obligatoirement un impact sur notre économie. Nous devons faire face à ces difficultés. Pour la droite, le résultat devait, au contraire, consister à prendre la mesure et à commencer à retailler la fonction publique. Vous nous empêchez de le faire, Mesdames et Messieurs; c'est votre choix, c'est le choix de la majorité, et je la respecte.

Aujourd'hui, même si nous avons perdu nos batailles, la droite a présenté un visage uni. C'est, sauf erreur, l'une des premières fois, et j'espère que ce ne sera pas la dernière. Je tiens à signaler que j'ai eu plaisir à ce que nous puissions être ainsi groupés et partir ensemble au combat. J'espère surtout que l'électorat de droite qui a suivi nos débats en prendra bonne note, car, en 2015, il faudra dégager une majorité plus forte. J'espère qu'à droite on va pouvoir continuer notre combat pour mieux maîtriser les finances publiques. Je note également que si la droite a présenté des amendements qui ont fâché la gauche, la gauche, elle, n'a pas eu l'occasion de nous fâcher.

Vous n'avez présenté aucun amendement, Mesdames et Messieurs. Vous vous êtes satisfaits d'un budget qui va durement impacter notre dette, puisqu'elle va augmenter des 120 millions consacrés à la CAP et de 25 millions supplémentaires. Visiblement, vous vous satisfaites de ce résultat. Là aussi nous en prenons note, nous le déplorons, nous espérons vous donner rendez-vous l'année prochaine, et nous vous souhaitons bonne chance avec ce budget, car j'ai l'impression que ces prochains mois vont être très difficiles; je pense particulièrement aux investissements qui nous attendent. On verra bien quelles seront vos propositions. Nous espérons que des propositions autres que celles d'un budget décidé au sein du Conseil administratif nous seront soumises.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après ces longues heures de débat, il est vrai qu'on va se satisfaire, certains en tout cas, d'un budget qui sort directement des mains du Conseil administratif. Il n'a pas subi beaucoup de modifications; il a été arrangé selon son envie, selon sa volonté, sans impulsion, au final, de ce Conseil municipal. C'est un budget qui, malheureusement, sera voté par une petite majorité. Il sera voté aux dépens d'une «non-gauche», maladroite, qui s'est fait rouler dans la farine par des indépendants qui ont renié les électeurs qui les ont portés à ce poste; des traîtres qui veulent simplement satisfaire leur ego! (*Exclamations.*)

Ils ont été élus, mais pas pour le combat pour lequel ils se battent aujourd'hui. Aujourd'hui les charges ont été augmentées, l'endettement a été augmenté, on est face à une fiscalité fragile. Aujourd'hui le Mouvement citoyens genevois ne votera pas ce budget.

Le président. Je donne la parole à M^{me} Luiset. (*Exclamations.*)

M^{me} Mireille Luiset (MCG). J'entends comme d'habitude les rires légèrement caractéristiques des personnes immatures, voire impubères, bien qu'elles

aient largement dépassé l'âge, des bancs d'en face et de l'extrême gauche... Je voulais juste apporter une petite précision, car j'ai entendu beaucoup de pleurnicheries sur les «horribles» de la «non-gauche» qui veulent saper le social, couper, tout éradiquer ou précipiter les gens dans la misère... Bien. Alors, dans le département de M^{me} la magistrate Esther Alder, qui annonce une augmentation de 3% de son budget – c'est quand même 8 millions – il y a tout de même quelques petites omissions.

Il y avait par exemple 800 000 francs budgétés en 2013 dans le groupe de comptes 366, les subventions accordées aux personnes physiques, lesquelles subventions ont été remplacées par les prestations complémentaires familiales cantonales qui sont entrées en vigueur fin 2012. Il y avait un non-dépensé, alors, évidemment, M^{me} Alder s'est empressée de trouver une nouvelle manière de dépenser cet argent en proposant une allocation de rentrée scolaire. Juste un petit détail, les prestations complémentaires familiales comprennent aussi des aides sur ce plan... Au lieu de biffer ces 800 000 francs, puisqu'ils n'avaient plus d'utilité après l'entrée en vigueur des nouvelles prestations cantonales, on a abaissé ce montant à 380 000 francs pour le budget 2014, l'écart servant à pérenniser la dépense de 420 000 francs pour les allocations de rentrée scolaire. Une hausse de 8 millions a été annoncée, mais, en réalité, il s'agit de 8,8 millions supplémentaires.

Et il y a un autre petit tour de passe-passe dans le même service et avec la même magistrate, puisque plusieurs subventions ont été transférées au département des finances et du logement. On nous annonce donc une augmentation de 3%, mais on nous roule dans la farine, puisqu'en réalité c'est bien plus que cela. Les coupes sanguinaires de la «non-droite» visaient simplement, en fin de compte, à tenter d'équilibrer un budget. J'espère sérieusement que l'extrême gauche aura la décence d'assumer les comptes à rendre devant son électorat, car cela n'est pas une gestion correcte des deniers du contribuable; c'est simplement de l'arrosage.

D'autre part, on a entendu certains magistrats annoncer qu'ils n'osaient pas refuser certaines subventions à certaines associations parce qu'ils subissaient des pressions. Mais dans quel monde vivons-nous? C'est remarquable, des magistrats subissent des pressions et n'osent pas refuser des subventions! Vous avez créé une pieuvre qui en train de vous manger. Eh bien, je lui souhaite bon appétit. Mesdames et Messieurs de la «non-droite», de l'extrême gauche – je dis cela puisque vous aimez nous traiter d'extrême droite – je vous souhaite simplement de vous regarder en face et d'assumer vos aberrations. Bonne fin de journée.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je retiens à la fin de cette journée que, pour la majorité de cette assemblée, l'équilibre budgétaire est une augmentation de la dette de 170 millions. Je suis un peu surpris, mais voilà ce qu'est effectivement

l'équilibre budgétaire selon la gauche genevoise... Après, pour les commentaires personnels, des gens qui changent d'avis alors qu'ils ont toujours voté d'une certaine manière, qui changent tout d'un coup d'opinion parce qu'ils sont fâchés comme un époux avec son épouse, je trouve cela fort regrettable, mais, enfin, c'est l'espèce humaine...

Le président. Monsieur Daniel-Dany Pastore, vous avez la parole.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Voilà, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voulais simplement dire que les dés sont jetés. (*Exclamations.*) On ne va pas épiloguer pendant encore des heures; j'espère que tout le monde viendra à 18 h pour casser la marmite et boire un verre. Un peu de festivités, on approche de Noël, du Nouvel-An... Mais l'année prochaine ce sera à vous de porter cette dette. Moi, je vous laisse faire, je veux voir... C'est normal que je dise cela, puisque je suis assis de ce côté-ci, mais je vous souhaite bien du courage pour assumer vos responsabilités. A tout à l'heure pour les festivités...

Le président. Merci, Monsieur Pastore. Y a-t-il d'autres déclarations?

Des voix. Non!

Le président. Très bien, merci. Nous allons voter les délibérations de ce troisième débat.

(Le président donne lecture des délibérations.)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 42 oui contre 37 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 43 oui contre 36 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 42 oui contre 36 non. (*Applaudissements nourris de la gauche.*)

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de

Genève sont arrêtées à	1 159 461 520
sous déduction des imputations internes de	<u>37 168 173</u>
soit un total des charges nettes de	1 122 293 347
et les revenus à	1 159 605 342
sous déduction des imputations internes de	<u>37 168 173</u>
soit un total des revenus nets de	1 122 437 169

L'excédent de revenus présumé s'élève à 143 822 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a)	patrimoine administratif	Fr.
	dépenses	100 000 000
	recettes	<u>0</u>
	investissements nets	100 000 000
b)	patrimoine financier	
	dépenses	30 000 000
	recettes	<u>0</u>
	investissements nets	30 000 000
c)	total	
	dépenses	130 000 000
	recettes	<u>0</u>
	investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		100 000 000
amortissements ordinaires	77 506 791	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	+ 143 822	
autofinancement		<u>77 650 613</u>
insuffisance de financement		22 349 387
b) patrimoine financier		
investissements nets		30 000 000
amortissements (autofinancement).....		<u>3 479 366</u>
insuffisance de financement		26 520 634
c) total		
investissements nets		130 000 000
amortissements ordinaires	80 986 157	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	+ 143 822	
autofinancement		<u>81 129 979</u>
insuffisance de financement		48 870 021

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 143 822 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2014, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2014.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération III. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2014 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 48 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2014, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

Le président. J'ai encore quelques informations, veuillez prendre place... Je vous rappelle ce que je vous ai dit précédemment: le début des festivités est prévu aux environs de 18 h 15 dans la cour de l'Hôtel de Ville; vous avez tous reçu le programme. Je vous informe également qu'il y a un repas. Bien que nous ayons fini plus tôt que prévu, je vous encourage à participer à cette cérémonie qui commence à 18 h 30. Il y a également la marmite. Je vous prie de vous joindre à nous, ainsi que les gens à la tribune et la presse. Je vous souhaite déjà de bonnes vacances et de bonnes fêtes de fin d'année et de Noël.

Séance levée à 16 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3642
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3642
3. Prestation de serment de M. Roland Crot, remplaçant M. Christo Ivanov, conseiller municipal démissionnaire	3642
4. Prestation de serment de M. Pascal Altenbach, remplaçant M. Michel Amaudruz, conseiller municipal démissionnaire	3642
5. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2014 (PR-1035 A/B). Suite du deuxième débat et troisième débat	3643

Le mémorialiste:
Ramzi Touma